EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire: 10/12/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 33

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES: Sylvie AYMARD (a donné procuration à Estelle DELMOND), Jean-Claude DECOUT, Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Xavier NOUHAUD, Marie-France REIX (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Josiane ROUCHUT (a donné procuration à Alain GONZALES).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2014-149: AMENAGEMENT DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat, Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat doit réaliser différents aménagements afin de répondre aux impératifs d'accessibilité imposés par la réglementation et mettre aux normes le siège de la Communauté de Communes de Noblat.

Ces travaux sont éligibles à une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour 20 % de la dépense. Pour mémoire, ils ont également été présentés au Conseil Général de la Haute-Vienne pour solliciter une aide financière au titre des Contrats Départementaux de Développement de l'Intercommunalité.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux (dont aléas)	95 000	Etat DETR (20 %)	23 200
Honoraires divers	19 000	Conseil Général CDDI (25 %)	29 000
Signalétique	2 000		·
		Autofinancement (emprunt)	63 800
TOTAL € HT	116 000	TOTAL € HT	116 000

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour obtenir ces aides.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le plan de financement présenté dans le tableau ci-dessus,

Approuve la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant de 23 200 €,

Autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches, et à signer tous les documents, nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 13.12.2014

<u>Certifié exécutoire</u> Reçu à la Préfecture Le : Publié ou notifié

Le:

SAINT LEONARD DE NOBLAT

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AMENAGEMENT DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - DEMANDE DE DOTATION D EQUIPEMENT DES TERRITOIRES

RURAUX (DETR)

Date de transmission de

19/12/2014

l'acte :

Date de réception de

19/12/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte :

2014-149 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

087-248719361-20141217-2014-149-DE

Date de décision :

17/12/2014

Acte transmis par :

Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions